



Les
Producteurs
de lait
du Québec

**MÉMOIRE DES PRODUCTEURS LAITIERS DU CANADA ET
DES PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC**

**Étude de l'objet du projet de loi C-4, Loi portant mise en œuvre de l'Accord
entre le Canada, les États-Unis d'Amérique et les États-Unis du Mexique**

PRÉSENTÉ AU

**COMITÉ PERMANENT DE L'INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE
DE LA CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA**

24 février 2020

Un moteur de la croissance économique

Le secteur laitier produit pour les consommateurs canadiens un approvisionnement stable de produits nutritifs. C'est l'un des deux premiers secteurs agricoles dans sept provinces sur dix, un moteur de la croissance économique et un leader en matière d'innovation et de durabilité.

Avec 10 371 fermes et 514 transformateurs, l'industrie laitière est depuis des générations le fondement des communautés rurales du Canada. En 2015, l'apport du secteur au PIB canadien s'élevait à 19,9 milliards de dollars et les recettes fiscales à 3,8 milliards de dollars. En outre, le secteur laitier maintient dans tout le pays l'équivalent de 221 000 emplois à temps plein. À l'échelle du Québec, les quelque 5 000 fermes laitières livrent 3,37 milliards de litres de lait, dont la vente totalise des recettes à la ferme de plus de 2,6 milliards de dollars. La production et la transformation laitière génèrent au Québec autour de 83 000 emplois directs, indirects et induits et contribuent à hauteur de 6,2 milliards de dollars au produit intérieur brut. Finalement, elles entraînent des retombées fiscales de 1,3 milliard de dollars.

Accès au marché et autres concessions dans le cadre de l'ACEUM

Les trois accords commerciaux les plus récents ont été conclus au détriment des producteurs laitiers canadiens. L'ACEUM n'en est que le dernier exemple. Le résultat des négociations de l'ACEUM va bien au-delà des concessions d'accès au marché laitier, qui représentent à elles seules 3,9 % de la production laitière du Canada en 2017. En additionnant les importations déjà autorisées dans le cadre de l'OMC et des accès respectivement de 1,4 % et de 3,1 % précédemment accordés dans le cadre de l'AECG et du PTPGP, ces importations totales équivaldront d'ici 2024 à 18 % de la production laitière canadienne.

L'ACEUM exige également une consultation avec les États-Unis sur toute modification de l'administration du système de gestion de l'offre de produits laitiers du Canada. Forcer, dans un accord commercial, une industrie canadienne à consulter son concurrent direct dans un autre pays sur les changements administratifs qu'elle pourrait apporter à l'avenir sur le plan national est un dangereux précédent. Par le fait même, le Canada y renonce à une partie de sa souveraineté.

L'importance d'une indemnisation complète et équitable pour les récents accords commerciaux

Les répercussions des récents accords commerciaux ont créé de l'incertitude, en particulier chez les jeunes producteurs. Elles pourraient avoir un impact considérable sur les investissements dans les exploitations agricoles et dans la transformation, en plus d'entraîner des pertes d'emplois dans les communautés de tout le pays. Cet impact se fait sentir au-delà des considérations économiques, car l'accès accru au marché, en déplaçant des produits laitiers canadiens, crée une incertitude supplémentaire à un moment où l'on s'inquiète déjà de la santé mentale des agriculteurs et des habitants des zones rurales.

Le premier ministre s'est engagé à plusieurs reprises à indemniser pleinement et équitablement le secteur laitier pour les effets cumulés de l'AECG, du PTPGP et de l'ACEUM. Cet engagement a été réitéré dans la motion adoptée à l'unanimité à la Chambre des communes en octobre 2018. La motion statue « que la Chambre demande au gouvernement de mettre en place un programme qui compense financièrement les producteurs d'œufs, de volaille et de lait pour l'intégralité des pertes qu'ils subissent à cause des brèches à la gestion de l'offre contenue dans l'AECG, le PTPGP **et l'AEUMC, et ce, avant de demander aux parlementaires de se prononcer sur l'AEUMC** ».

Le gouvernement a annoncé, le 16 août 2019, une enveloppe d'indemnisation de deux milliards de dollars pour atténuer les effets de l'AECG et du PTPGP. Cette enveloppe ne couvre pas l'ACEUM. Sur les deux milliards de dollars annoncés, 250 millions ont été fournis précédemment dans le cadre du Programme d'investissement pour fermes laitières. Les 1,75 milliard restants seront versés sur huit ans. Le Programme de paiements directs pour les producteurs laitiers, lancé à l'automne 2019, devrait permettre de verser 345 millions de dollars aux producteurs laitiers d'ici le 31 mars 2020. L'engagement restant de 1,405 milliard doit être confirmé sous forme de paiements directs, et être versé sur les sept autres années.

Les producteurs laitiers canadiens sont tous touchés par les récents accords commerciaux et ils sont les mieux placés pour connaître leurs propres besoins. Ils ont indiqué que l'indemnisation devrait prendre la forme de paiements directs. Cette formule est conforme aux recommandations du groupe de travail sur les mesures d'atténuation créé par le gouvernement fédéral après la signature de l'ACEUM. Elle est aussi conforme à l'engagement du gouvernement d'écouter les producteurs au moment de déterminer les modalités de versement.

Le programme d'indemnisation annoncé pour l'accès accordé dans le cadre de l'AECG et du PTPGP était une première étape à cet égard; toutefois, afin de respecter son engagement, le gouvernement devra également tenir sa promesse d'indemnisation complète et équitable pour les répercussions de l'ACEUM.

Le gouvernement canadien a déclaré à plusieurs reprises qu'il souhaitait un secteur laitier dynamique, fort et en pleine croissance, qui crée des emplois et favorise les investissements. Cette indemnisation est nécessaire pour rétablir la confiance dans le secteur. Elle apportera aux producteurs laitiers la stabilité nécessaire pour aller de l'avant. Nos fermes laitières ne se délocalisent pas. L'aide octroyée par le gouvernement sera donc dépensée et réinvestie dans l'économie canadienne. Elle contribuera aussi à garantir que les producteurs puissent poursuivre les investissements aux niveaux actuels dans le développement et l'adoption de meilleures pratiques innovantes dans les exploitations et les technologies durables. Une industrie laitière viable et durable est essentielle à l'offre continue de produits laitiers nutritifs et sains à un coût abordable pour les Canadiens.

Le fait est qu'au lieu d'une indemnisation en échange des concessions accordées, les producteurs laitiers canadiens auraient de loin préféré ne voir aucune concession laitière dans les récents accords commerciaux.

Par conséquent, nous recommandons ce qui suit :

- 1- *Que le gouvernement canadien continue de verser aux producteurs laitiers, sous forme de paiements directs, les sept années restantes d'indemnisation complète et équitable pour atténuer les effets de l'AECG et du PTPGP, et que le montant total soit inclus dans le budget principal des dépenses de 2020.*
- 2- *Que le gouvernement canadien respecte son engagement à indemniser pleinement et équitablement les producteurs laitiers afin d'atténuer les impacts de l'ACEUM, conformément aux recommandations du groupe de travail sur l'atténuation, établi par le gouvernement à la suite de l'annonce de ce même accord commercial.*

Taxes à l'exportation

L'ACEUM contient également une disposition imposant des taxes à l'exportation sur certains produits laitiers, au-delà d'un certain plafond, créant ainsi un dangereux précédent qui pourrait affecter d'autres secteurs dans de futurs accords commerciaux.

L'ACEUM exige que toute exportation de poudre de lait écrémé, de concentré de protéines laitières et de lait maternisé, au-delà d'une certaine quantité, soit soumise à une taxe à l'exportation qui équivaut en fait à un plafond mondial sur l'exportation de ces produits laitiers canadiens. Par conséquent, ces produits ne seront pas compétitifs par rapport à ceux des autres acteurs mondiaux.

Il importe d'atténuer l'impact de ces taxes à l'exportation. On pourrait y parvenir par des ententes administratives avec les États-Unis, même après la ratification de l'ACEUM. Ces plafonds constitueraient un précédent pour tout produit canadien susceptible d'être exporté, car ils limiteraient la compétitivité du Canada sur les marchés mondiaux.

Il importe également de noter que les impacts des récents accords commerciaux n'ont pas été limités aux producteurs laitiers. Ils touchent également les transformateurs laitiers, qui sont essentiels à la durabilité à long terme du secteur, ainsi que d'autres secteurs soumis à la gestion de l'offre.

Par conséquent, nous recommandons ce qui suit :

- 3- *Que le gouvernement canadien négocie un accord administratif avec le gouvernement américain pour atténuer l'impact des taxes à l'exportation contenues dans l'ACEUM, qui sont déclenchées au-delà d'un certain volume d'exportations de produits laitiers (concentrés de protéines de lait, lait écrémé en poudre et préparations pour nourrissons).*

Ratification

Il est important de noter que, si l'ACEUM entre en vigueur avant le 1er août 2020, date du début de l'année laitière, les seuils d'exportation de poudre de lait écrémé, de concentré de protéines laitières et de préparations pour nourrissons connaîtront une baisse du volume d'exportation spectaculaire de près de 35 % en quelques mois seulement. Ce serait un nouveau coup dur pour le secteur laitier, qui ne pourrait, pratiquement, pas bénéficier d'une période de transition.

Il est également important de considérer que les impacts des récents accords commerciaux ne se sont pas limités aux producteurs laitiers.

Par conséquent, nous recommandons ce qui suit :

- 4- *Que le gouvernement alloue une période de transition adéquate à l'industrie laitière pour s'adapter au plafond des exportations, en s'assurant que l'ACEUM n'entre en vigueur qu'après le 1er août 2020.*

Expertise supplémentaire pour l'ASFC

Malheureusement, les agences frontalières du Canada ne disposent pas de la formation, des outils ou des ressources nécessaires pour surveiller efficacement ce qui entre au Canada. Ces agences doivent garder des frontières poreuses, ce qui deviendra encore plus problématique à mesure que les importations continueront d'augmenter.

Par conséquent, nous recommandons ce qui suit :

- 5- *Que des ressources, des outils et une formation accrues soient fournis à l'ASFC afin d'améliorer leur efficacité à traiter les questions frontalières en temps opportun et de manière transparente, compte tenu notamment du niveau supplémentaire d'importations accordé dans le cadre des récents accords commerciaux.*

Conclusion

La position des producteurs laitiers canadiens demeure qu'aucun accord commercial futur ne doit faire de concessions d'accès au marché pour le secteur laitier. Nous comprenons l'importance du commerce international pour l'économie canadienne en général, et ne nous opposons aucunement à ce que le Canada explore ou conclue de nouveaux accords commerciaux — à condition que ces accords ne nuisent pas davantage au secteur laitier. Avec le soutien du gouvernement fédéral, les producteurs laitiers canadiens peuvent continuer à accumuler les succès, tout en contribuant à la santé et au bien-être des Canadiens.